

Compte-rendu de la réunion du Conseil national de l'information géographique du 14 avril 2016

Personnes présentes :

| Prénom | NOM | Organisme |
|--------------|------------------|-----------------------------|
| Jean-Marc | SEITE | AFIGEO |
| Olivier | BANASZAK | AITF |
| Philippe | ARNAUD (Colonel) | BGHOM |
| Etienne | TAFFOUREAU | BRGM |
| Pierre | LAGARDE | BRGM |
| Pierre | BRIOLE | CNRS-ENS |
| Elisabeth | CALVARIN | CNT |
| Etienne | LEPAGE | DGFIP |
| Romy | GAL | ESRI France |
| Pierre | COTTY | IFREMER |
| Michel | SEGARD | IGN |
| Marie-Louise | ZAMBON | IGN |
| Pascal | LORY | IGN |
| Dominique | LAURENT | IGN |
| Serge | BOSSINI | MEEM/CGDD/DRI |
| Marc | LEOBET | MEEM/CGDD/DRI/MIG |
| Benoît | DAVID | MEEM/CGDD/DRI/MIG |
| Pascal | DOUARD | MEEM/CGEDD |
| Pascal | ESTRAILLIER | MENESR-DGRI |
| Deborah | KORBER | MININT/DGCGC |
| Joseph | PASCUAL | Ordre des Géomètres Experts |
| Gilles | MARTINOTY | SHOM |

Ordre du jour :

- Le contexte de précontentieux européen (MIG/DRI/MEEM)
- Le rapport triennal :
 - Le plan d'action (MIG/DRI/MEEM)
 - présentation du rapport triennal (MIG/DRI/MEEM)
 - Les indicateurs de suivi (BRGM)
- Accompagnement des régions et harmonisation des données (IGN)
- Points divers

Serge Bossini, directeur de la direction de la recherche et de l'innovation au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, Point de contact national pour la directive INSPIRE, ouvre la séance après un tour de table et expose l'ordre du jour.

Il passe ensuite la parole à Benoît David, chef de la Mission de l'information géographique qui présente le contexte du pré-contentieux et le plan d'action qui en découle (voir présentation jointe) puis répond aux questions.

P. Briolle s'interroge sur la notion de qualité des données, qui semble absente, et qui dépend des conditions expérimentales à la source.

Benoît David indique que la France a signalé sa préoccupation à la Commission européenne mais qu'elle est encore mal pris en compte. L'objectif de la Commission est d'abord de faire publier les données. Il y a à avancer sur le sujet, c'est pourquoi il a commandé au CEREMA une démarche méthodologique. Elle devrait faire l'objet d'un rendu en fin d'année.

Il reste intéressé par l'apport de la recherche en ce domaine.

P. Cotty expose que les données de l'Ifremer sont accompagnées d'autres métadonnées que celles d'INSPIRE, notamment avec des éléments sur les méthodes d'acquisition (capteurs, protocoles ou qualification de données d'opportunité). Cela dépend de la nature des données : l'établissement d'une telle définition de protocole par données pourrait être difficile à faire en parallèle.

R. Gal demande quelle est le périmètre des plateformes visées dans la diapositive 9, et au sein de quelle commission cela pourrait-il être étudié ?

Benoît David précise que les plateformes régionales sont visées au premier chef, car elles apportent leur appui aux collectivités territoriales et sont le bon lieu pour un partenariat. La réflexion sur les articulations entre les différentes plateformes entre elles est à mener, et elle devrait trouver sa place au sein de la commission « Animation territoriale ».

J-M Seïté approuve les remarques sur l'intérêt des protocoles d'acquisition, mais attire l'attention sur celui du suivi des actions envisagées. Une lecture en temps réel des progrès serait-elle imaginable ? Serait-elle publique ou à usage interne ?

Benoît David explique que les indicateurs INSPIRE sont déjà accessibles en temps réel, mais qu'ils sont purement quantitatifs. Un indicateur intéressant serait d'identifier les données essentielles et de voir si elles sont publiées. C'est en cours pour les DREAL et les DDT mais cela pourrait être étendu aux collectivités en lien avec AFIGEO, groupe open data. Tous les indicateurs sont publics.

S. Bossini déclare que le débat sur la qualité ne doit pas être un prétexte pour ne pas publier. Changer les indicateurs pour les centrer davantage sur les réponses apportées aux utilisateurs permettra aussi de mieux faire comprendre les enjeux de cette politique.

O. Banaszak apprécie l'objectif d'identifier les données essentielles et de construire des indicateurs plus significatifs sur ces données. Il propose la participation de l'AITF, qui a déjà réalisé une partie du travail recensement des données locales.

R. Gal considère également que travailler sur les données essentielles est une très bonne idée.

Au final, il est convenu qu'un indicateur d'utilité et utilisation serait malgré tout intéressant et qu'on en recherchera un représentatif et automatique.

M. Leobet présente ensuite les grandes lignes du rapport triennal (voir présentation jointe). Il remercie l'IGN et le BRGM qui, cette fois encore, ont apporté leur concours à sa construction.

J-M Seïté approuve la dernière phrase de la conclusion, qui résume très exactement le problème pour les communes rurales.

D. Korber demande la date de mise en place d'ELF car son ministère recherche des données européennes (sur les routes). M. Leobet répond que les flux seront mis en place fin 2016, et D. Laurent précise que les travaux continueront ensuite.

P. Briolle témoigne que, même expérimentés, les professionnels ont du mal à trouver les informations dont ils ont besoin. Il estime que trois axes d'amélioration pourraient être : de mieux répondre au besoin de simplification et d'harmonisation, de développer des modules de logiciels libres, avec des fonctions adaptées aux protocoles informatiques INSPIRE et de promouvoir des actions de formation.

M. Leobet souscrit à la première demande et expose que, dans le site Géorisques, l'ensemble des données par thème, par exemple pour les territoires à risques d'inondation¹, sont accessibles depuis une seule page du site.

Si le ministère utilise beaucoup de logiciels libres, il n'en reste pas moins que les éditeurs de logiciels propriétaires sont les partenaires des autorités publiques françaises et, à ce titre, des médiateurs précieux pour la mise en œuvre d'INSPIRE. C'est pourquoi la politique suivie est de fournir aux éditeurs, quels qu'ils soient, les algorithmes afin que chacun puisse les mettre en œuvre. Enfin, M. Leobet considère que le rôle des écoles et universités est d'abord d'apprendre aux étudiants les fonctions de base utilisées en géomatique, ce qui leur permettra ensuite d'utiliser les différentes possibilités offertes par l'infrastructure.

R. Gal complète ce propos en indiquant qu'aujourd'hui il y a collaboration et échanges entre éditeurs libres et propriétaires.

P. Briolle signale ensuite le problème de la protection du patrimoine, par exemple celui de lire des données anciennes.

Pour P. Cotty, il s'agit moins d'une question de logiciel qu'avant tout d'archiver sous des formats de fichiers documentés, permettant la transformation de format en mode automatique.

J-M Seïté considère, comme présenté, que le PCRS est une vraie réussite, en partie liée à l'investissement de l'AFIGEO. La question qui se pose est « que se passera-t-il demain, sur le terrain » ? Quel fond de carte exploiter ? Il se dit convaincu que l'avenir est l'accès aux données sur le domaine public. Il existerait des données non mises à disposition.

E. Lepage explique que le domaine public n'est pas cadastré, et qu'il n'y a donc pas de données. Tout est diffusé : le fond cadastral est diffusé aux partenaires des conventions et consultable gratuitement, tandis que les téléchargements sont payants.

O. Banaszak rappelle qu'il s'agit-là néanmoins d'un besoin récurrent. Il cite l'exemple du cadastre Alsace-Moselle où le domaine public est cadastré. J. Pascual signale que le domaine privé de la commune est parfois cadastré.

A E. Lepage qui met en avant le problème du coût et donc du financement, O. Banaszak oppose le coût de ne pas l'avoir.

S. Bossini propose que l'étude des coûts et des bénéfices soit conduite en Commission des données et suggère à son président de l'inscrire à son programme. Il évoque les investissements d'avenir, qui pourraient être mobilisés dans cet objectif.

J-M Seïté annonce que, selon une étude lue dans la presse, les flux mondiaux de données seraient désormais supérieurs aux flux marchands. Il serait intéressé par en connaître le protocole, et souhaiterait une explication sur la place peu flatteuse de la France. Il signale que les Pays-Bas pointent dans le trio de tête, ce qui n'est peut-être pas étranger au fort investissement constaté dans INSPIRE, par exemple.

S. Bossini interrogera Etalab.

Puis il passe la parole à E. Taffoureau, qui présente les indicateurs INSPIRE (voir présentation jointe).

S. Bossini considère importante l'évaluation des taux d'utilisation des services en réseaux, même avec les biais connus d'interprétation et de défauts de normalisation.

E. Taffoureau signale que la raison de l'abandon prochain de cet indicateur tient d'abord à son coût, à la variation du périmètre des répondants par année et l'intérêt de travailler avec les plateformes à des indicateurs plus utilisables par elles. Il note que le Géoportail de l'IGN représente de très loin la plus forte utilisation qui soit, même au niveau européen.

P. Douard se demande pourquoi supprimer cet indicateur, malgré tout intéressant. M. Leobet précise qu'il s'agit d'une évolution du rapportage européen visant à supprimer les tâches manuelles et à exploiter les possibilités de l'infrastructure pour développer des indicateurs plus détaillés automatiquement.

P. Lagarde ajoute que, si ce type d'indicateur a un intérêt pour le téléchargement, il ne permet aucune analyse dans le cas des services de consultation (en particulier en cas de WMTS), il vaudrait mieux comptabiliser le nombre de visites.

M-L Zambon présente ensuite la politique d'harmonisation des données de l'IGN entrant dans les thèmes de l'annexe I et l'accompagnement mis en place par l'IGN (voir présentation jointe).

Elle précise que l'accompagnement est gratuit car générique, indépendamment des besoins

régionaux particuliers.

E. Calvarin s'interroge sur la situation des toponymes à petite échelle. M-L Zambon indique qu'ils sont traités via EuroRegionalMap.

E. Calvarin signale ensuite un poster où les toponymes en Ukraine sont des termes d'origine russe. L'IGN enquêtera sur ce point. Une étude de reconstruction de son fond européen est en cours.

S. Bossini demande alors s'il y a des points divers. J-M Seité souhaite évoquer l'étude rapprochement AFIGEO-CNIG, pour laquelle il remercie l'IGN pour son soutien, ainsi que le MEEM.

Cette étude est en deux étapes. La première, l'état des lieux, a mis en évidence les forces de l'AFIGEO et sa fragilité, ainsi que la situation en France : dispersion et faiblesse des moyens, incertitude sur le qui fait quoi, mais aussi réussites et transversalité.

Le modèle des Pays-Bas donne de bons résultats. D'où l'idée du regroupement d'un certain nombre d'acteurs. Que pourrait être la suite ? Le sentiment de l'AFIGEO que le moment est le bon et qu'il ne faut pas trop tarder.

P. Briolle annonce ensuite la consultation prochaine du CNIG sur le rapport qui devrait conduire à la révision du décret dit RGF93 et la poursuite des travaux du groupe pour l'accompagnement de sa mise en œuvre.

S. Bossini considère évidente la consultation du CNIG sur ce décret.

L'ordre du jour étant épuisé, S. Bossini lève la séance à 12h.